



Dates Messieurs: 07/12 - 14/12 - 11/01 - 18/01 - 08/02

Dates Dames: 07/12 - 14/12 - 11/01 - 25/01 - 08/02

Phases finales: Départementale : 8 mars 2025 / Régionale: 21 et 22 mars 2025

Les règlements relatifs aux championnats par équipes figurent en totalité sur le site de la ligue de Normandie (consultable et téléchargeable sur le site <https://liguenormandietennis.fr/>).

QUALIFICATION DES JOUEUR.SES:

Il appartient aux responsables des sections/clubs de Tennis Entreprise de faire parvenir au Comité la liste des joueur.ses (nom, prénom et numéro de licence) accompagnée de leur attestation employeur.

Il est de la responsabilité de chaque section/club de s'assurer de la validité de la licence 2025 pour chacun.e de ses joueur.ses avant communication au Comité.

CLASSEMENT : Application du classement mensuel

Le classement des joueur.ses à prendre en compte est **toujours le classement du joueur.se au jour de la rencontre.**

Par conséquent, les classements des joueurs seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur et de la section de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe (**respecter l'ordre des classements dans la composition de l'équipe**).

ORDRE DES RENCONTRES :

Messieurs Division 1: 4 simples et 1 double : 4 - 2 - 3 - 1- double

Messieurs Division 2 : 3 simples et 1 double : 3 - 2 - 1 – double

Dames Division 1 : 3 simples et 1 double : 3 – 2 – 1 - double

Dames Division 2 : 2 simples et 1 double: 2 - 1 - double

Toutes les parties de simples sont disputées au meilleur des trois manches avec application du jeu décisif dans toutes les manches (**Format 1**).

FORMAT DU DOUBLE pour toutes les rencontres (Format 2)

*le 3ème set est remplacé par un super jeu décisif en 10 points (sur **TENUP**, inscrire le résultat du super jeu décisif).*

Si une équipe ne souhaite pas disputer le double, l'équipe adverse le gagne par forfait : Noter « F » dans la case 4 de la feuille de matchs. Le score de la rencontre prend en compte le forfait comme match perdu.

Pour toute demande de report de la rencontre fixée, il appartient au capitaine/responsable de section de **solliciter l'accord de la commission TE** par mail au Comité. **L'accord des 2 capitaines/responsables est requis.**
Toutes les rencontres devront avoir été jouées pour le dimanche 1 mars 2025 au plus tard.

COMPOSITION DES EQUIPES :

*** REGLEMENT DE LIGUE :**

Article 44 Hiérarchie des classements entre les équipes journée par journée.

Le 1er joueur d'une équipe (N+1) ne doit pas avoir un classement supérieur au dernier joueur de l'équipe N du même club.

Exemple : le dernier joueur de l'équipe 1 étant 15/2, le premier joueur de l'équipe 2 sera 15/2 ou d'un classement inférieur.

*** REGLEMENT DE LIGUE :**

Pour une plus grande flexibilité dans la composition des équipes, la règle du brûlage est supprimée lors de la phase par poule.

Article 45 Participation aux phases finales : Un joueur ne peut participer à la phase finale avec l'équipe N d'une section s'il a déjà joué deux rencontres dans les équipes supérieures. Cette règle est valable pour les parties effectivement jouées en simple comme en double.

Les résultats des rencontres devront être saisis intégralement par le club visité dans **TENUP le jour de la rencontre.**